



SEANCE DU 2 juillet 1986.

Présents: M. Claude BERDEKENS, Bourgmestre-Président;
MM. Jean GRENSON, Francis VERBORG, Emile FADEUX, Jean
MAES, Léon MALISOUX, Jean GEMINE, Echauxins;
M. ... SECRÉTAIRE COMMUNAL ...

VILLE D'ANDENNE

OBJET: Exploitation, par l'Etat Belge, d'une carrière à ciel
ouvert, à THON, au lieu-dit "Gore".

LE COLLEGE,

Vu la demande introduite par le Ministère des Travaux
Publics, Administration des Voies Hydrauliques, Service de la
Meuse Liégeoise, Boulevard Frère Orban 7 à LIEGE, par laquelle
celui-ci sollicite l'autorisation d'exploiter, par l'Etat Belge,
une carrière à ciel ouvert à Thon, au lieu-dit "Gore";

Vu les plans annexés à la demande, représentant la situation
topographique de la carrière, l'emplacement des zones d'exploita-
tion, des ateliers, garages et bureaux, ainsi que la cabine
haute tension,

Vu les plans représentant l'implantation des machines;

Vu l'enquête commodo et incommode à laquelle cette
affaire a été soumise et le procès-verbal de clôture, duquel
il ressort qu'une réclamation (remarques) a été introduite
par Madame Marie GRUSELLE et Monsieur Emile FONTAINE, rue du
Village 46 à MEUX;

Attendu qu'il s'agit d'une carrière exploitée depuis
plus d'un demi-siècle, occupant une quarantaine d'ouvriers,

Attendu que cette exploitation a pour but principal de
fournir les maillons à mettre en oeuvre dans les Travaux
d'utilité publique exécutés pour compte dudit Ministère, et
notamment dans les travaux hydrauliques (murs de quai, pierres
de couronnement,...)

Vu l'Article 17 du Règlement Général pour la Protection
du Travail, article se rapportant aux établissements exploités
par l'Etat,

POUR CES MOTIFS,

Article 1er : Décide d'émettre un avis favorable au sujet de
cette demande.

Article 2 : La présente sera transmise au Ministère des Travaux
Publics, Administration des Voies Hydrauliques - Service de la
Meuse Liégeoise.

PAR LE COLLEGE,

LE SECRETAIRE ff,
(s) F. GOSET.

LE BOURGMESTRE-PRESIDENT,
(s) G. BERDEKENS.

POUR EXTRAIT CONFORME,

LE SECRETAIRE,



LE BOURGMESTRE,

